

Compte-rendu de la réunion des fédérations avec la Ministre des Sports sur les CTS
Mardi 30 avril 2019 – 18h

Présents : Roxana Maracineanu (Ministre des Sports), Denis Massegli (Président du CNOSF), Marie-Amélie Le Fur (Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français), Bernard Amsalem (Vice-Président délégué du CNOSF), Eric Tanguy (Président de la Fédération Française de Volley-Ball), Didier Seminet (Président de la Fédération Française de Baseball et Softball), Denis Odjo (Président de la Fédération Française de Taekwondo), Laurent Viquerat (Chargé de mission, Fédération Française de Natation), Emmanuelle Bonnet-Oulaldj (Présidente de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail), Betty Charlier (Présidente de la Fédération Française Sports pour Tous), Robert Azaïs (Président de la Fédération Française de Randonnée Pédestre), Jean-Paul Bulgaridhes (Président de la Fédération Française d'Haltérophilie et de Musculation), Christian Palierno (Président de la Fédération Française de Tennis de Table), Jean-Michel Cléroy (Président de la Fédération Française de Tir à l'Arc), Jacques Fontaine (Président de la Fédération Internationale de Squash), Bruno Delor (Secrétaire Général adjoint du CNOSF), Pierre-Yves Gerbeau (Vice-Président de la Fédération Française de Hockey-sur-Glace), Nicolas Belloir (Président de la Fédération Française de Roller et Skateboard), Jean-Pierre Mougin (Vice-Président délégué du CNOSF), Patrice Martin (Président de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard), James Blateau (Président de la Fédération Française de Gymnastique), Florent Chayet (Président de la Fédération Française de Badminton), Jean-Luc Arassus (Président de la Fédération Française de Surf), Nicolas Henard (Président de la Fédération Française de Voile), Didier Gailhaguet (Président de la Fédération Française des Sports de Glace), Philippe Boulet (Secrétaire Général de la Fédération Française de Karaté), Jacky Baudrand (Vice-Président de la Fédération Française de Triathlon), Jean Zoungrana (Président de la Fédération Française de Canoë-Kayak), Laura Georges (Secrétaire Générale de la Fédération Française de Football), Jean-Pierre Hunckler (Vice-Président et Trésorier de la Fédération Française de Basketball), Pierre You (Président de la Fédération Française de Montagne et Escalade), Olivier Moreau (Président de la Fédération Française de Hockey-sur-Gazon), Alain Bertholom (Président de la Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées), Philippe Crochard (Président de la Fédération Française de Tir), Jean-Luc Rougé (Président de la Fédération Française de Judo), Jean-Michel Brun (Secrétaire Général du CNOSF), Bernard Giudicelli (Président de la Fédération Française de Tennis), Serge Plasterie (Secrétaire Général adjoint de la Fédération Française d'Escrime), Nathalie Denoyés, (membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Pentathlon Moderne), Anne Tournier-Lasserve (Vice-Présidente déléguée de la Fédération Française d'Athlétisme), Jean-Philippe Rey (Conseiller budgétaire de la Ministre des Sports).

Denis MASSEGLIA remercie la Ministre de sa venue. La réunion a été décalée d'un jour du fait de l'organisation d'un séminaire gouvernemental le lundi 29 avril. C'est un sujet majeur qui rassemble aujourd'hui des représentants du mouvement sportif, à savoir la situation des Conseillers Techniques Sportifs. Beaucoup de choses ont été dites et entendues. Cette réunion doit permettre d'établir un échange et un dialogue constructifs pour l'avenir.

La Ministre des Sports remercie Denis MASSEGLIA d'avoir organisé cette réunion et s'excuse de son décalage dans le temps. Elle espère avoir d'autres occasions pour échanger sur ce sujet, mais aussi sur d'autres thèmes avec les fédérations. Elle se dit heureuse d'avoir cet échange collaboratif sur l'évolution du modèle sportif français, initiée au début de ce mandat par Laura FLESSEL, Denis MASSEGLIA et avec les fédérations. Ce modèle s'est avéré être en totale adéquation avec ce en quoi elle croit et avec les demandes des Français, à savoir une gouvernance plus partagée avec les élus, les territoires, la société civile,... Une nouvelle gouvernance qui prend plus et mieux en compte les acteurs historiques dont les fédérations font partie et les associations sur les territoires. Un modèle qui prend aussi en compte un nouvel entrant, le monde économique, qui a toujours existé, est toujours présent et toujours volontaire pour s'engager auprès du monde sportif. A 5 ans des Jeux Olympiques et Paralympiques en France, cette nouvelle gouvernance du sport est pertinente. Le sport est en avance

par rapport aux préoccupations évoquées notamment lors du grand débat national : la mutualisation des savoirs et des compétences, des personnes,... La Ministre des Sports se dit heureuse d'avoir pu mener à bien ce projet et ce travail collectif qui s'est concrétisé le 24 avril avec la création de l'Agence Nationale du Sport. Ce n'était pas simple, beaucoup de questionnements sont intervenus, y compris au sein du gouvernement, mais ce projet a abouti.

Ces évolutions correspondent aussi aux orientations politiques indiquées jeudi dernier par le Président de la République. Il a souhaité davantage de responsabilisation des acteurs et des citoyens. Plus de décentralisation, de déconcentration aussi. Il a souhaité mettre en place une méthode de travail plus partenariale et plus en mutualisation avec tous les acteurs. Et c'est conforme à la réalité : 10 milliards d'euros sont mis par les collectivités en face des un peu plus de 500 M€ dédiés par le Ministère des Sport (près de 900 M€ en intégrant la masse salariale des agents de l'État).

Certains présidents de fédérations sont de véritables chefs d'entreprises, des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Or ces mêmes fédérations sont aujourd'hui des organisations sous tutelle, avec une délégation de l'Etat. La Ministre insiste sur son souhait de mettre en avant et de reconnaître le rôle majeur des fédérations, qui sont très bien structurées, en faveur du sport de haut niveau et du sport pour tous. Aujourd'hui il faut faire évoluer cette tutelle, c'est aussi le sens de cette nouvelle gouvernance avec un contrat de confiance entre l'Etat et les fédérations pour que les deux deviennent des partenaires libres et responsables, chacun dans le cadre de ses prérogatives.

C'est dans ce cadre que la réunion de ce jour est organisée, pour discuter des CTS qui travaillent dans les fédérations.

La Ministre rappelle sa volonté d'avoir une approche métier, de ce qu'est le quotidien des CTS, qui réponde aux exigences de ce nouveau modèle sportif français. Elle souhaite entendre les représentants des fédérations sur ces évolutions. Ces CTS exercent des missions utiles pour le sport français et sont payés par l'Etat. Depuis décembre, la Ministre rappelle avoir engagé une bataille, pour les CTS, pour les fédérations. Elle rappelle son envie de travailler avec eux et les fédérations. Ils ont été les premiers à aider les fédérations à se structurer, ils sont importants pour les fédérations et elle a également compris qu'ils tiennent à leur indépendance. La Ministre a rencontré les syndicats et l'association des DTN la semaine dernière, elle a entendu leurs inquiétudes, leurs demandes, leurs positionnements. Elle indique en avoir tiré la conclusion qu'il s'agit d'une question de confiance. Entre l'Etat et les cadres, entre l'Etat et les fédérations et surtout entre les cadres et la fédération auprès de qui ils exercent leur métier. Il faut réfléchir ensemble, de manière optimale, sur l'évolution des CTS dans ce nouveau modèle. Ce modèle dans lequel le CNOSF, les fédérations, les collectivités et l'État ont décidé ensemble de s'engager pour accueillir les Jeux. Il ne faut probablement pas tout changer mais il faut des évolutions.

Alain BERTHOLOM observe que cette réforme des CTS risque de déstabiliser des fédérations, et ce après la diminution des emplois aidés, la suppression du CNDS¹, et peut-être, à l'avenir, la modification de la gouvernance des fédérations avec un texte de loi à venir. Dans ces conditions, comment faire passer la France d'une Nation de sportifs à une Nation sportive ?

Didier SEMINET considère que le discours du Président de la République était clair au retour de Lima sur l'autonomie qui serait donnée aux fédérations, personne n'étant contre. Quand a été évoqué le projet d'intégrer les CTS dans les fédérations, sa réaction, en tant que « chef d'entreprise », a été d'y voir une vraie opportunité en termes de levier d'action et de financements puisque c'est une occasion pour la fédération de récupérer environ 500 000 euros. Sa fédération a vu son nombre de licenciés augmenter fortement ces dernières années, elle est dans une très bonne dynamique. Cependant, et très honnêtement, il estime que sa fédération n'est pas prête à intégrer ce système, en tout cas pas

¹ L'Agence nationale du Sport remplace et élargit les missions anciennement portées par le CNDS.

dans les conditions qui ont été annoncées, notamment les 5 ans de compensation. Il faudrait encore environ 10 000 licenciés de plus pour dégager les fonds nécessaires à un fonctionnement en autonomie et à la consolidation des emplois représentés par les CTS. Aujourd'hui les CTS placés auprès des fédérations sont essentiellement missionnés sur le haut-niveau, Didier Séminet ne voit donc pas comment les CTS pourraient aider la fédération à répondre au besoin qui est celui de « s'autoalimenter » financièrement. Par ailleurs des questions se posent : quel statut auraient ces CTS ? Serait-ce un statut de fonctionnaire, un statut hybride ? Quelles sont les spécificités dont il sera tenu compte, chaque fédération étant différente ? Comment va-t-on gérer cette transformation de cadre technique vers un véritable agent de développement ?

Florent CHAYET souhaite traduire une inquiétude collective en rappelant des chiffres. Si l'on divise le budget global d'une fédération par son nombre de CTS on obtient une échelle qui va de 1 à 100. D'un côté une fédération qui dispose à elle seule d'une masse budgétaire pour les cadres de 6 M€ mais qui ne représente que 1% de son budget, et on comprend que cette masse salariale par rapport à l'argent dont dispose cette fédération ne doive pas poser problème. De l'autre, une fédération dont le budget fédéral correspond au budget des cadres. Il y a une grosse masse de fédérations pour laquelle le budget moyen par cadre est de 200 000 à 300 000 €. Ces chiffres démontrent l'impact de toute réforme pour les fédérations. Dès lors se pose une question : comment faire pour que le système qui sera mis en place puisse être modulé en fonction de la diversité des fédérations ?

Jean ZOUNGRANA indique que les fédérations ont le sentiment d'être constamment en train de gérer des réformes et des évolutions au coup par coup alors qu'elles doivent préparer Tokyo. Il manque une vision globale du projet politique par rapport à toutes les mesures qui sont prises. Concernant l'Agence, s'il convient de se féliciter d'avoir obtenu deux piliers, avec la haute performance et le développement, encore faut-il que les moyens attribués au développement soient conséquents pour permettre de développer de vraies politiques au sein des fédérations, et c'est heureux que le montant global attribué aux fédérations expérimentales ait été relevé au niveau de 2018. Aujourd'hui, arrive un nouveau sujet, celui des CTS. Se pose la question du statut, voir celui de leur existence à terme, avec une annonce de la diminution de leur nombre de 25% d'ici 2025 et de 50% dans les 10 ans qui viennent. Se pose ensuite à terme la question du code du sport, et donc la question de la délégation. Va-t-on vers un code du sport qui peut être toiletté avec une vision très libérale qui mettra les fédérations en difficulté, avec des modèles plus orientés sur la dimension sociale et d'autres plus orientés sur le lucratif ? Quelle sera à terme la place du Ministère des Sports compte tenu de l'existence de l'agence et de la diminution des CTS ? Il existe une réelle inquiétude quant à l'existence à terme du Ministère des Sports.

Oliver MOREAU observe que le sujet des CTS pose le problème de la concurrence au niveau international. Les cadres techniques sont généralement très appréciés. Comme nos concurrents étrangers savent que la situation économique des fédérations françaises est fragile, les cadres français sont fortement sollicités par d'autres pays. Cela est inquiétant à l'approche de Tokyo 2020 : les CTS ne sont pas concentrés que sur leur travail et se posent des questions sur leur avenir. Alors que dans le même temps, on se pose des questions sur les conditions d'obtention de plus de médailles aux Jeux. Il regrette le peu de concertation avec les fédérations sur ce sujet. Il ajoute que chaque fédération est différente des autres.

Emmanuelle BONNET-OULALDJ indique que le sujet des CTS a été évoqué entre les fédérations multisports. Si l'enjeu d'une gouvernance partagée est approuvé, à aucun moment il n'a été envisagé qu'elle se traduise par un désengagement de l'Etat. Il n'a pas été fait référence dans la présente réunion à Action Publique 2022, ni à la suppression de 120 000 fonctionnaires. La suppression des CTS traduit le désengagement de l'Etat et la suppression de postes de fonctionnaires, des choix politiques qui contribuent à affaiblir le service public du sport. Dans ces conditions d'abandon de services publics, de moyens publics, comment dire qu'on œuvre pour le sport pour tous ? On ne l'accepterait pas pour

l'Education nationale, pas pour les hôpitaux publics, donc pourquoi l'accepter pour le sport alors que c'est aussi important pour l'être humain ?

Concernant sa fédération, elle précise ne pas croire à la pérennité budgétaire des compensations quand on connaît le processus des subventions publiques. Les CTS ne veulent pas de ce détachement, donc cela ne pourra pas fonctionner. Pour autant il est important d'échanger sur la gestion car il existe des difficultés en la matière. Mais sa fédération est farouchement opposée au détachement et tient à faire part du profond mal-être des CTS aujourd'hui.

Robert AZAIS remercie la Ministre des Sports d'être venue devant cette assemblée et pour le terme de confiance qui a été utilisé. Comme cela a été rappelé, les présidents de fédérations doivent se comporter en vrais chefs d'entreprises. Avec ce détachement des CTS, et donc ce retrait de l'Etat, la question qui est posée est : comment gérer un schéma économique qui va être totalement déstabilisé ? Les fédérations ont des personnels avec des liens juridiques différents et arriveraient dans les fédérations des cadres sans contrats, avec des rémunérations peut être différentes ? Comment gérer ces problèmes de personnes et d'intégration des cadres d'Etat aujourd'hui placés auprès des fédérations ? En termes de schéma économique, un des points majeurs est celui du financement par les licences. Ce qui interpelle, c'est qu'il est dans le même temps question de savoir si une licence est bien utile pour pratiquer un sport. La question est posée par certains. Comment se projeter dans un schéma économique s'il n'y a plus de licence ? Tous ces problèmes interrogent aujourd'hui au-delà du détachement et de la gestion des CTS. Il faut donc voir ce sujet dans un ensemble plus général.

Jean-Luc ROUGE remercie la Ministre d'être venue écouter les fédérations, dans le cadre d'un échange collaboratif, comme cela a été précisé. Il est important de savoir se remettre en cause pour avancer. C'est ce que les présidents de fédérations font. Les fédérations sont favorables à améliorer le système, et d'ailleurs l'améliorent depuis très longtemps. Le système français d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui d'il y a une vingtaine d'années. Et il se modernise en permanence. Les CTS de la Fédération Française de Judo ont été totalement déstabilisés lors de la parution de la note blanche. Les fédérations sont favorables à construire le projet de demain, mais il faut le construire ensemble. Et on ne construit pas forcément en détruisant. Le dispositif des CTS peut être amélioré en le gérant mieux, c'est une évidence. En ce qui concerne la gouvernance, là encore, il convient de construire ensemble. Sur les licences, qui doivent permettre de développer les ressources, cela se fait de manière différente d'une fédération à l'autre ; elles ont toutes des projets pour développer des produits. En ce qui concerne la délégation, elle est extrêmement importante, les fédérations y sont pleinement attachées car elle leur donne la légitimité et les moyens juridiques de travailler sur le haut-niveau et le développement avec des missions d'intérêt général (interventions dans les quartiers, en milieu rural,...)

Sur le sujet des CTS, Jean-Luc Rougé estime que l'on est parti sur de mauvaises bases et qu'il faut rectifier le tir, notamment en prenant le temps de travailler ensemble. Il rappelle que les CTS sont pour la plupart des anciens athlètes de haut-niveau : ce dispositif permet de les accompagner dans leur reconversion et leur avenir, en leur faisant encadrer soit le haut niveau, soit le développement du sport en général puisque leur passé d'athlète leur confère une légitimité sur les deux thèmes. Deux éléments sont à prendre en compte dans le débat : la possibilité que les CTS actuels partent à l'étranger faute de perspectives, une augmentation des salaires et charges si ces cadres deviennent de droit privé.

La Ministre des Sports répond aux observations formulées :

- Concernant le rôle du Ministère, Action Publique 2022 a formulé des propositions dans de nombreux secteurs, avec une vision « maximaliste » de ce qu'il faudrait faire. Le travail de chaque Ministre est de mettre tout le monde autour de la table et de réussir à faire évoluer le modèle, mais pas forcément de suivre l'intégralité de propositions d'AP2022. C'est comme cela que l'Agence Nationale du Sport a été créée. Dans le cadre de celle-ci, le rôle du Ministère des Sports sera au service des acteurs du sport mais aussi d'apporter des solutions aux autres ministères, par le sport. Le Ministère des Sports a vocation à définir les stratégies de l'Etat en matière de politiques sportives, à les porter auprès des autres acteurs, à animer la réflexion.

Le Ministère des Sports continuera de définir la stratégie en politique sportive, même avec l'existence de l'Agence. Il va aussi travailler encore plus en interministériel. C'est aussi son rôle, notamment avec l'Education nationale, de véritablement impulser des choses dont les fédérations pourront se saisir et qui vont pouvoir se décliner dans les associations sur les territoires.

- Sur le budget, l'idée est de présenter des projets construits ensemble afin de les expliquer et de les défendre ensemble. La Ministre rappelle son engagement à se battre pour avoir des moyens adéquats, mais cela étant conditionné aux projets. Elle estime que l'on ne peut pas parler de désengagement de l'Etat. Notamment grâce aux JOP, il n'y a jamais eu autant de moyens pour le sport depuis 2006.
- Sur le sujet des CTS, elle entend les observations formulées qui concernent la suppression des postes, l'extinction des CTS, la compensation des salaires dans le cadre de détachements. Elle rappelle travailler depuis septembre sur le sujet du CTS pour trouver des solutions en ayant conscience de la diversité des situations des CTS et des fédérations. Les métiers des CTS sont variés. C'est pour cela elle propose une approche métier qui réponde aux réalités, aux besoins des fédérations. Ce qui est acté aujourd'hui est l'arrêt du concours des CTS et une extinction progressive. Mais il est hors de question qu'il n'y ait pas de compensation financière pour les fédérations.

Jean-Philippe REY explique le fonctionnement du détachement. Le détachement est l'une des 3 modalités d'exercice de ses missions offertes à un fonctionnaire lorsqu'il est en mobilité en dehors de son administration d'origine. C'est celui qui est le plus largement utilisé. 43 000 agents aujourd'hui dans la fonction publique d'Etat sont détachés dans une structure publique ou privée. Un fonctionnaire détaché a toujours un droit au retour et peut revenir travailler dans sa structure d'origine qui est obligée de le reprendre. Tout agent détaché dans une structure publique ou privée reste et restera donc fonctionnaire.

Concernant les compensations financières, l'objectif est de maintenir dans le temps long une contribution de l'Etat permettant un niveau d'emploi équivalent à celui constaté actuellement au sein des fédérations, que ce soient par le biais d'agents publics ou d'agents de droit privés.

La Ministre des Sports précise qu'une nouvelle organisation permettrait également de clarifier et de renforcer le management des CTS : les fédérations pourront leur proposer des missions qui servent au mieux leurs intérêts. Les CTS sont indispensables auprès des fédérations, ils remplissent des missions essentielles et ils peuvent continuer de le faire à condition que l'Etat et les fédérations s'accordent sur les modalités. Les CTS évoquent l'importance de leur statut et de la mobilité entre les fédérations. Ce sont des choses sur lesquelles il est possible de réfléchir. Par exemple sur un contingent de cadres qui pourrait être mobile entre plusieurs fédérations. Il lui paraît essentiel d'ouvrir une réflexion sur les entraîneurs, leur évolution de carrière, leur reconversion, leur éventuelle réintégration ensuite. Elle observe qu'il ressort également de ses échanges que le statut de fonctionnaire ne convient pas aux entraîneurs. Lorsqu'on doit rendre des comptes à trois entités différentes, les directions régionales, les DTN, le président de ligue ou de fédération, il est facile finalement de gagner en autonomie dans l'exercice de son métier avec l'inconvénient de ne jamais vraiment avoir de retour sur ce qu'on fait, sur son travail, donc peu de reconnaissance au final. Ceci est valable pour tous les CTS, quelle que soit la fonction qu'ils occupent, formateurs, ingénieurs du sports, managers de pôles mais encore plus pour les entraîneurs. C'est aussi pour cela que beaucoup d'entraîneurs partent déjà aujourd'hui à l'étranger, par manque de reconnaissance. Les représentants syndicaux lui ont fait part de leur attachement à leur indépendance par rapport à leur président de fédération ou de ligue. Si la Ministre souhaite que l'Etat garantisse un certain nombre de sujets liés à l'éthique (dopage, accompagnement socio-sportif des athlètes, contrôle des flux financiers qui transitent par les fédérations,...), elle ne pense pas que ce rôle de garants soit amené à disparaître si la relation hiérarchique entre la fédération et ses cadres venait à être renforcée. L'Etat peut continuer à y veiller. Avec plusieurs leviers dont les cadres eux-mêmes. Sur la pérennité de compensation, la date de 5 ans a été évoquée. Elle souhaite aboutir à une

compensation pérenne selon des modalités à définir (conventionnement, comité de garants ?). Elle invite les fédérations à être force de propositions.

Jean-Philippe REY indique que le sujet du coût du détachement évoqué par Jean-Luc Rougé devra effectivement être étudié de manière plus précise car un certain nombre d'éléments sont susceptibles d'entrer en ligne de compte : les charges sociales différentes entre secteurs public et privé, l'application de la Convention Collective Nationale du Sport, la spécificité de certaines fonctions,... l'idée étant de favoriser une cohérence des niveaux de rémunération entre les agents. Par ailleurs, le renouvellement de départs à la retraite par des agents plus jeunes, aura également un impact financier. En tout état de cause, l'idée est de réaliser une compensation au plus juste.

La Ministre des Sports comprend la question légitime de l'avenir et de la carrière des entraîneurs dans le contexte de concurrence internationale. Inversement, elle estime que la France et les fédérations ont des stratégies, des actions, des apports à valoriser à l'étranger. Ainsi des fédérations vendent aujourd'hui à l'étranger, à d'autres fédérations par exemple, leur savoir-faire et les accompagnent dans leur développement. Des échanges et des coopérations sont possibles entre nations et peuvent bénéficier aux cadres français. La Ministre est prête à être l'ambassadrice des fédérations tant auprès des autres Ministères qu'à l'international sur ce point.

Par ailleurs, et de manière plus générale, l'idée est de créer des opportunités, de discuter ensemble sur les modalités de transformer les fédérations. Pas toutes au même moment. Celles qui sont prêtes dès que possible et pour les autres à leur rythme, en concertation.

La Ministre précise que des échanges auront lieu en région avec les CTS, il n'y a que dans l'échange et la parole qu'il est possible d'avancer.

Anne TOURNIER-LASSERVE observe la complexité de la situation des CTS en terme de management entre la fédération (président, DTN) et les directions régionales. Les cadres techniques sont mis dans une situation difficile depuis de nombreuses années. Les fédérations avec le Ministère des Sports doivent essayer de proposer une vraie évolution du statut de cadre technique. Aujourd'hui ils ont des missions définies mais cela varie selon les territoires, selon les cadres... Il faudrait ensemble revoir la situation réelle et les missions du cadre, ainsi que l'évolution du statut du cadre que ce soit pour le haut-niveau ou le sport pour tous. Faut-il avoir des entraîneurs nationaux qui s'occupent des équipes de France de manière très spécifique mais sans lien avec les territoires et de l'autre côté des cadres techniques uniquement sur le sport pour tous ? La FFA dispose de 88 cadres techniques. Si dans 5 ans la compensation n'était pas pérenne, la fédération devrait trouver au moins 5 millions d'euros. Elle se dit favorable à l'agence qui doit permettre le lien entre les acteurs pour mieux construire ensemble le sport français. Mais elle s'interroge sur le fait d'aller aussi vite sur le sujet des CTS avec un risque de déstabilisation alors qu'il faut préparer Tokyo 2020 et Paris 2024 ? Elle suggère de travailler pendant 4 ou 5 ans pour mettre en place et faire évoluer le sport après les Jeux de 2024.

La Ministre des sports rappelle que le délai sur la diminution du nombre des CTS était initialement fixé à 2022 et qu'il a été repoussé à 2025. Mais au regard de la pyramide des âges il faut engager les travaux dès maintenant. L'Etat financera l'équivalent de ces cadres qui seront détachés et donc positionnés directement sous l'autorité de la fédération.

Jean-Luc ROUGE se dit prêt à examiner toutes les solutions mais constate qu'il n'y a pas à ce jour d'école d'entraîneur sur le haut niveau. Cela pose donc le sujet du recrutement des cadres futurs, la formation étant un enjeu majeur. Concernant la pérennisation, il rappelle dans le passé avoir vécu la diminution puis l'arrêt des compensations. Il faut des assurances sur la pérennité des financements, ce qui n'est pas forcément facile dans la cadre de l'annualité budgétaire. Il rappelle également que

certain fonctionnaires ont accepté de gagner moins mais en ayant une assurance de déroulement de carrière. Si ces cadres d'Etat deviennent de droit privé, cela va nécessairement être impactant en terme de coûts (salaires, charges,...). Il ne s'estime pas capable de prendre une décision aujourd'hui par manque d'information, de vision globale. Il propose la mise en place d'un groupe de travail pour étudier tous les cas de figure et les incidences.

Pour Bernard GIUDICELLI, le sujet des CTS revient de manière lancinante depuis septembre 2018 et mine un projet de remise en cause d'un modèle sportif qu'il lui apparaît intéressant, car il est celui de sa modernisation. Il indique que même pour une fédération riche comme la sienne, la performance sportive n'est pas satisfaisante et que ce n'est pas la richesse qui la fait. Il se dit donc ouvert à un dialogue pour faire évoluer la situation car le statut actuel lui apparaît désuet dans la concurrence mondiale qui se livre aujourd'hui. Il dit aussi avoir refusé de signer quelque pétition en l'absence de connaissance des règles du jeu. Avant toute décision, il souhaite donc connaître celles-ci dans le détail, même si certaines ont été précisées ce jour. Au-delà des CTS, un sujet le préoccupe : celui de la reconnaissance économique du sport français. Le sport n'est pas reconnu par sa juste valeur et en fonction de ses apports à la société. Le poids économique des activités associatives des clubs de tennis est estimé à 617 M€ d'euros par an, soit le double des recettes de Roland Garros. Le sport est donc un des fleurons de l'Economie sociale et solidaire. Il faudra sans doute ouvrir cette question du poids économique et social du bénévolat en France et d'une reconnaissance de ce dernier à la hauteur de ce qu'il apporte à la nation. Le combat qu'il faut encore mener concerne le dé plafonnement des taxes assises sur la pratique sportive, lequel donnera sans doute son indépendance au mouvement sportif. Pour revenir aux CTS, il lui apparaît indispensable, et c'est le souhait du comité exécutif de sa fédération qui a débattu de ce sujet, que le Ministère explique les règles du jeu et que des échanges aient lieu sur cette base, et non via des notes, la presse ou encore des courriers. Ces règles du jeu permettraient aux instances dirigeantes fédérales de décider en toute connaissance de cause et d'échanger au préalable avec les cadres techniques. Les débats à venir doivent permettre de clarifier le management des CTS, leur autorité hiérarchique avec aujourd'hui deux ou trois patrons et ce afin de trouver une meilleure cohérence dans l'accompagnement vers le plus haut niveau et dans l'exercice des missions des CTS, notamment au niveau territorial.

Jean-Michel BRUN considère que la co-construction doit présider aux destinées du futur. Il mesure toutes les difficultés rencontrées par la Ministre des Sports dans ce cadre et salue son courage d'être venue pour échanger et être à l'écoute. Il souligne par ailleurs qu'il y a des situations qui questionnent. Hier, un amendement a été déposé dans le cadre du projet de loi de transformation de la fonction publique qui fait état d'un possible détachement d'office lorsque les fonctionnaires exercent leurs missions auprès d'une personne morale de droit privé, ceci dans certaines conditions. Il faut être très prudent car des sujets ou actions, non annoncés, non-dits ou non expliqués peuvent susciter des questions, des incompréhensions, des interprétations et donc des réactions. Et ces questionnements peuvent être légitimes puisqu'un certain nombre d'acteurs ont en souvenir le précédent épisode des CTS en 1996, avec une compensation financière limitée dans la durée. Ils peuvent donc légitimement se dire que le processus s'accélère faute d'information contraire. Il rappelle à cet égard, en lien avec la compensation financière évoquée, le principe d'annualité budgétaire dans notre Pays. Dans cette situation complexe, il nous faut avoir une vision et une méthodologie pour ne pas rester dans l'incompréhension. Cela suppose de partager ensemble les interrogations légitimes et de faire un état des lieux conjoint et précis. Par ailleurs, concernant l'Agence nationale du sport, il conviendra de savoir d'ores et déjà la projection des fonds qui y seront consacrés l'année prochaine. L'environnement et le contexte font que des interrogations sont fortes et portent vers des incertitudes. Il invite à poursuivre le tour de table pour être en capacité, collectivement, de trouver des bonnes réponses.

La Ministre des Sports répond à M Rougé qu'il existe bien des écoles d'entraîneurs parfois au sein des fédérations ou dans les établissements d'État ou bien mises en place par le secteur privé. Il n'y a donc pas de lien direct entre le fait d'être entraîneur et celui d'être CTS, même si certains CTS sont entraîneurs. Être CTS est une position d'activité, ce n'est pas un métier. Les CTS passent un concours. On peut être entraîneur sans être CTS. Il ne faut pas mélanger les deux aspects même si effectivement, historiquement, des fédérations ont fait le choix de faire passer leurs anciens sportifs sur des postes de CTS, postes gratuits pour les fédérations car financés par l'État, pour devenir entraîneurs. Le Ministère va travailler avec les fédérations sur le sujet des CTS. Ces derniers mois n'ont pas été simples parce qu'il fallait créer l'agence. Les discussions sont en cours sur le budget de l'année prochaine. Il faut qu'on continue de faire la preuve d'une bonne gestion de l'argent public, notamment dans le cadre de la gestion de la part territoriale qui revient désormais aux fédérations. La Ministre indique se mettre en responsabilité devant les fédérations et souhaite la réciprocité et qu'un travail collectif soit réalisé pour que le sport soit gagnant. Comme pour le résultat sportif, pour être meilleur demain qu'aujourd'hui, il ne faut pas remettre en cause tout le système, mais il est indispensable de se remettre en question. Il faut analyser ce qui peut être amélioré ensemble.

Jean-Philippe REY apporte les précisions suivantes sur l'amendement évoqué par Jean-Michel BRUN. Le projet de loi relatif à la transformation de la fonction publique comporte un volet important dédié à la mobilité des agents de la fonction publique vers le privé. A ce titre, l'article 28 prévoit la possibilité transfert des agents dès lors que les missions sont transférées à des organismes privés. Le Gouvernement a déposé en début de semaine un amendement venant compléter ce dispositif en intégrant la possibilité d'un détachement d'office dans des organismes privés, sans le transfert de missions en parallèle. Cet amendement vient corriger la version initiale du texte qui n'était pas complète sur ce point. Ce n'est pas un dispositif spécifique aux CTS.

Madame la Ministre a par ailleurs évoqué le sujet avec le Premier ministre, et ont convenu de ne pas inscrire dans le projet de loi fonction publique des mesures spécifiques aux CTS. Aujourd'hui, l'objectif est de construire avec les fédérations un cadre juridique stable. Ainsi, la compensation sur les 5 ans doit être interprétée comme une volonté de construire sur le long terme.

Jean-Michel BRUN demande si ce texte peut s'appliquer au sport.

Jean-Philippe REY indique que cela peut s'appliquer à l'ensemble des politiques publiques et à l'ensemble des fonctionnaires puisqu'il s'agit d'un projet de loi relatif à la fonction publique.

La Ministre des Sports souligne la nécessité d'écouter tous les points de vue pour prendre les décisions en toute connaissance de cause. Si le concours des CTS a permis de positionner prioritairement des anciens sportifs titulaires de ce concours en responsabilités sur l'encadrement du haut niveau et des équipes de France, des entraîneurs tout aussi performants et non issus des CTS n'ont pas eu cette possibilité. Cela a été soulevé par des CTS et par des non CTS.

Emmanuelle BONNET-OULALDJ demande si le détachement des CTS vers les fédérations est confirmé ou si des échanges auront lieu pour étudier les solutions les plus adaptées.

La Ministre des Sports explique qu'elle est venue ce jour présenter le cadre : la fermeture du concours avec, au regard de la pyramide des âges, une diminution progressive de 25% des CTS d'ici 5 ans,... Son souhait est de prendre en compte ce que les fédérations ont dit pour mettre en place une compensation financière pour l'emploi des CTS, en parallèle d'un détachement. Dans ce cadre, un certain nombre de questions sont posées aux fédérations : les fédérations y voient-elles un intérêt ? Est-ce que dans le cadre de la nouvelle agence, et de la création de la cellule haute performance, les fédérations ont un intérêt à avoir ces cadres techniques sous leur autorité, et sur quelles pratiques et missions ?

Trois sujets lui semblent intangibles : continuer pour l'Etat à garantir les aspects éthiques (dopage, accompagnement des sportifs, contrôle des flux financiers par le biais des fédérations), la question des entraîneurs (statut, mobilité, reconversion) et la question managériale (autorité, indépendance,...).

Denis MASSEGLIA intervient sur plusieurs points :

- Il existe aujourd'hui un vrai sujet concernant le management des CTS qui doivent faire face à plusieurs autorités hiérarchiques.
- Dans le cadre de différents échanges (délégation de l'AsDTN et des syndicats reçue le 23 avril, échanges avec des CTS lors de ses visites sur le terrain), il ressort que bon nombre ont passé le concours de CTS pour être agents de l'Etat et s'engager pour ce dernier. Il leur est difficile d'imaginer que la voie qu'ils ont choisie pourrait ne pas être celle qu'on leur propose aujourd'hui ou dans un avenir proche. Quand 1200 cadres sur 1600 signent une lettre pour s'opposer au détachement, cela témoigne d'une difficulté majeure à leur faire admettre le détachement comme une possibilité offerte dans une logique de carrière. La difficulté doit être mesurée à l'aune des troubles pouvant être générés, à un moment où tout le monde a besoin de sérénité pour travailler sur la performance.
- La question du renouvellement reste également importante : si on acte le fait qu'on supprime les concours de professorat de sport, il va falloir s'interroger sur la manière d'aider les fédérations à atteindre leurs propres objectifs et à mettre en œuvre leurs politiques. La question de la compensation des 25% de diminution est primordiale. Peut-être y a-t-il des possibilités alternatives comme encourager les départs à la retraite de ces 25% les plus proches de la retraite. Le sujet de la pérennité du financement en termes de compensation a également et largement été évoqué comme une préoccupation majeure dans les échanges de ce jour.
- Le sujet du financement global est essentiel. Nous avons œuvré au cours du temps pour qu'il y ait des droits TV, des paris sportifs, qui n'existaient pas il y a peu. Le sport a apporté une incontestable richesse à la Nation. Pourquoi ne pas miser sur lui pour qu'il en crée encore davantage ? Le dé plafonnement des taxes doit être un objectif commun pour obtenir des financements à la hauteur des enjeux. Cette solution est une réponse pour essayer de régler les problèmes que l'on évoque aujourd'hui.

La nouvelle gouvernance du sport se met en place avec l'agence. De nombreuses fédérations expérimentent la répartition de la part territoriale. Le sujet des cadres est important et incontestablement le plus difficile parce qu'il y a de l'humain. Les solutions envisagées ne doivent pas entraîner un manque de sérénité qui pourrait nous être préjudiciable. Nous avons donc beaucoup de discussions à mener encore.

La Ministre des Sports indique respecter la position des cadres qu'elle a rencontrés la semaine dernière, mais elle ne la partage pas. En effet, les représentants syndicaux considèrent que l'expertise et la pédagogie liées à leurs missions seraient de l'essence même du Ministère des Sports. La Ministre pense que ces deux aspects ne sont pas la prérogative du Ministère des sports. Le Ministère a un rôle de garant de la qualité de l'enseignement et l'encadrement du sport, et de la sécurité des publics. Il a aussi comme mission d'assurer l'accès à la pratique sportive pour tous et partout sur le territoire. La Ministre a compris que les agents de l'Etat souhaitent mettre en avant leur fibre éducative. La réforme des services déconcentrés va dans ce sens.

Concernant les moyens financiers, la Ministre attire l'attention des participants à la réunion sur le fait qu'un important travail interministériel a abouti récemment avec la Ministre Frédérique VIDAL et a permis de dégager une somme de 20 M€ sur 5 ans sur le budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour la recherche dédiée à la haute performance sportive. La Ministre rappelle que le budget dédié à la Recherche au Ministère s'élevait à 500 000 euros

par an. Un budget thématique 8 fois plus important par an, c'est un vrai challenge dont les fédérations doivent se saisir pour proposer des projets éligibles dans les toutes prochaines semaines. La Ministre insiste sur le fait que les demandes de moyens doivent être faites sur la base de projets, et non pour afficher un gonflement des chiffres. Elle rappelle qu'elle a obtenu 15 millions d'euros supplémentaires lors du vote du budget pour le rattrapage d'équipements aquatiques.

Denis MASSEGLIA et la Ministre des Sports remercient les personnes présentes pour la qualité et la franchise des échanges.